

## **SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt deux février à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT - BOSSIS - CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT – ANNEREAU - HERAUD – LEBLOIS

Excusés : Mme BOFFELLI pouvoir à Mme BOSSIS

M. BERTET pouvoir à M. VILLENEUVE

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance Mme BOSSIS

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2016**

Le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

### **AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET BERCAT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec BERCAT, marché accepté le 7 février 2012. Le Maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel définitif des travaux, établi lors de l'avant-projet définitif pour la phase optionnelle « Les Davids » proposé par le maitre d'œuvre.

Coût prévisionnel de la phase « Les Davids » au stade de l'AVP : 217 615.65 €.

Rémunération des honoraires au taux de 4.89% soit 10 641.41€.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les documents.

### **AVIS SUR L'EVOLUTION DES COMPETENCES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LE SIAEP DU BLAYAIS**

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 08 décembre 2015, a décidé d'engager la démarche en direction de ses communes adhérentes, visant à élargir ses compétences « eau potable » au domaine de l'assainissement collectif, autour du petit cycle de l'eau, la loi prévoyant que cette compétence ne serait plus exercée par les communes isolément.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat demande à élargir le périmètre de ses compétences en un Syndicat Mixte « eau potable et assainissement » au sein duquel les communes pourraient être représentées par les Communautés de Communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à l'étude d'un périmètre de Syndicat Mixte « Eau & Assainissement ».

### **INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle enquête publique sera ouverte entre le 1<sup>er</sup> mars 2016 et le 31 mars 2016 par le biais d'un carnet de doléances mis à disposition des administrés.

### **DISPOSITIF SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Une circulaire ministérielle préconise un dispositif de participation citoyenne quant à la sécurité des administrés.

Au vu des nombreuses dégradations constatées sur la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur une participation volontaire des habitants à exercer une vigilance sur leur quartier.

Un protocole de participation citoyenne devra être signé entre l'Etat, la Commune, le Procureur de la République et le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie départementale de la Gironde.

Monsieur le Maire demande à chacun des membres du Conseil Municipal de réfléchir aux personnes susceptibles d'accepter de s'engager en tant que « citoyen vigilant » sur chaque hameau de la commune.

### **RESTRUCTURATION DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une reprise des données topographiques, administratives et juridiques avec plans, études et registres alphanumériques des inhumés et des concessionnaires afin de posséder des informations précises quant à l'occupation et à la réglementation particulière de notre site. Les objectifs sont aussi d'améliorer l'aspect général du cimetière, d'optimiser l'espace et sécuriser les biens et les personnes dans le cimetière.

Le conseil Municipal est favorable à l'unanimité à lancer assez rapidement les procédures relatives aux données topographiques et administratives avec saisie informatique. Il souhaite toutefois que la commune consulte un ou deux autres prestataires pour comparer les prix de la prestation proposés.

### **ASSURANCE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose le litige avec l'actuelle compagnie d'assurance - Groupama via le courtier Cigac – et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour renégocier le contrat relatif au personnel ; éventuellement consulter d'autres compagnies d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager une négociation et consulter d'autres compagnies.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La commune se voit récompensée par l'association INTERBIO régionale pour avoir atteint plus de 6% de sa surface agricole en bio. Des dates seront proposées afin d'officialiser la remise du label.

Monsieur la Maire indique qu'un défibrillateur a été commandé et qu'une subvention sera versée de la part de l'Association des Maires de Gironde.

Monsieur MOURLOT signale que l'appel à projet du presbytère ne reçoit que peu de propositions, ce qui est décevant. Toutefois l'appel reste ouvert, aucune échéance n'ayant été arrêtée.

La séance a été levée à 20 h 30.

Prochain réunion 21 mars 2016 à 19 h30.